LE TRIBUNAL CRIMINEL CONFIRME LE VERDICT DE 2009

Achour Abderrahmane condamné à 18 ans de prison ferme

Après vingt-quatre heures de délibérations, le verdict a été rendu dans l'affaire opposant Achour Abderrahmane à la Banque nationale d'Algérie (BNA). Un verdict qui a vu le principal mis en cause dans cette affaire condamné à 18 ans de prison ferme assortie d'une amende d'un million de dinars.

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - La sentence prononcée par le président du tribunal criminel a plongé la salle d'audience dans un silence total. Quelques minutes après, une confusion générale s'installe. L'émotion était à son comble. Cris, pleurs et évanouissements. Les agents de police avaient toutes les difficultés du monde pour ramener le calme.

Le tribunal criminel a maintenu à l'encontre des prévenus, les chefs d'inculpation «d'appartenance à association de malfaiteurs, de détournement et dilapidation de deniers publics et de faux et usage de faux». Le tribunal criminel, à la grande surprise des avocats, a confirmé les chefs d'inculpation émis par la chambre d'accusation et soutenus par le représentant du ministère public lors de son réquisitoire. La même juridiction n'a pas fait bénéficier les prévenus des circonstances atténuantes. En somme, personne ne s'attendait à la décision prononcée par le tribunal criminel. Cette même instance judiciaire a vu l'ex-associé de Achour Abderrahmane condamné à la même peine, soit dix-huit années de prison ferme et un million de dinars d'amende.

Les autres peines varient entre 14 et 3 années de prison ferme, alors que l'ex-secrétaire de Achour, Merabi Hassiba, a vu sa peine réduite à huit années de prison, alors que lors du premier procès, elle a été condamnée à dix-huit ans de prison ferme. Le tribunal criminel a prononcé, par ailleurs, la relaxe pour 9 autres accusés, dont l'ex- P-DG de la BNA, M. Chikhi Mourad.

Les vingt-quatre mis en cause dans cette affaire ont été jugés pour «association de malfaiteurs et détournement de deniers publics». Selon l'arrêt de renvoi, les faits de l'affaire remontent à 2005, lorsqu'une lettre anonyme est parvenue à la direction de la BNA faisant état «d'une manipulation de chèques bancaires depuis 2004 par l'accusé Achour Abderrahmane sans que ces chèques soient soumis à une vérification comptable».

Dans la même lettre, il est écrit que le principal mis en cause dans cette affaire, soit Achour Abderrahmane, a «créé des sociétés fictives avec ouverture de comptes commerciaux au niveau des agences de Bouzaréah, Cherchell et Koléa, mettant en cause des directeurs des agences de Bouzaréah, Cherchell et Aïn Bénian dans le détournement de deniers publics». L'arrêt de renvoi ajoute que suite à cette situation, la BNA a déposé une plainte contre les nommés T. Amar, directeur de l'agence de Bouzaréah, B. Mustapha, directeur de l'agence de Cherchell, et B. Ali, directeur de l'agence de Koléa, pour détournement de deniers publics et falsification d'écritures bancaires.

Photos : Samir Sid.

Les faits de l'affaire remontent à 2005.

La même source indique que Achour Abderrahmane a créé 10 sociétés fictives avec ouverture de comptes commerciaux au niveau des agences de Bouzaréah, de Cherchell et de Koléa. Il a détourné des deniers publics avec la complicité des directeurs de ces agences et certains cadres, alors que sa secrétaire Hassiba Merabi était chargée du transfert des fonds à partir des agences. Une importante partie des fonds dilapidés a été transférée au Maroc où le prévenu a acheté une briqueterie et une imprimerie moderne. Le procès de Achour Abderrahmane et des autres accusés devrait durer plusieurs jours, en attendant l'audition de près de 30 témoins. Or, jeudi dernier, les avocats et parents des prévenus ont qualifié le verdict prononcé par le tribunal criminel de très «sévère», arguant les différentes «preuves et autres moyens de défense avancés par les robes noires tout au long du procès, y compris lors des plaidoiries». Il est à noter que lors de son audition, Achour Abderrahmane s'est montré expert en matière de transactions bancaires soulignant qu'en dépit de son expérience, il lui a fallu «quatre années pour déceler les ficelles du complot ourdi contre lui». Il a ajouté, à ce propos, que la valeur de certains chèques a été gonflée par le rapport d'expertise, rappelant que les chèques utilisés pour le retrait des sommes colossales détournées de la banque «n'ont pas été retrouvés à ce jour».

Achour Abderrahmane a affirmé qu'il n'a pas retiré l'argent et que cette affaire non seulement «n'est pas claire mais elle vise à l'impliquer pour couvrir le déficit financier enregistré par la BNA en 1998 d'un montant de 40 milliards de dinars». Il a même présenté au tribunal le scénario qui aurait été adopté dans cette affaire. Il consiste, selon lui, en le retrait de ses propres chèques, utilisés en 2004, des archives pour y ajouter des chiffres.

A. B.

APRÈS UNE JOURNÉE DE PROTESTATION LE 30 AVRIL

Le SNPSP entamera une grève de 3 jours à partir du 7 mai

Le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP) appelle à une journée de grève le 30 avril prochain avant d'entamer un mouvement de débrayage de trois jours, à partir du 7 mai prochain. C'est ce qu'a annoncé son président, le Dr Lyès Merabet, hier, à Alger. «Nous revenons à la protestation parce que nos revendications n'ont pas été prises en charge, notamment la révision des indemnités. Nous voulons du concret», a-t-il expliqué. Il dénonce ainsi la «lenteur» dans la prise en charge de leurs doléances et le «désengagement» de la tutelle.

Interpellant les pouvoirs publics sur les conditions de travail, le président du SNPSP a ajouté que le conseil national de son organisation syndicale appelle, par ailleurs, à organiser une conférence nationale sur la santé publique et ce, «indépendamment du ministère de la Santé». «Le système de la santé publique ne fonctionne plus. Il est à revoir radicalement», dit-il avant de souligner l'«absence» de produits et de moyens de travail au sein des établissements de la santé publique. «Les vaccins destinés aux enfants ne sont pas disponibles, idem pour le vaccin antirabique (contre la rage), sans mentionner les différents problèmes et pénuries auxquels font face les cancéreux et les hémodialysés», précise-t-il.

Le Dr Merabet évoque également l'«insécurité» dans certains établissements de santé publique.

Rym Nasri

BÉJAÏA : ILS ATTAQUAIENT DES BIJOUTERIES AVEC DES ARMES À FEU

17 membres d'un gang de braqueurs mis hors d'état de nuire

La police judiciaire de la Sûreté de la wilaya de Béjaïa a mis hors d'état de nuire un important gang spécialisé dans les attaques de bijouteries dans la région.

Pas moins de 17 individus impliqués dans des actes de braquage à main armée de bijouteries à Ouzellaguen, Akbou, Bouira et au niveau du chef-lieu de wilaya ont été arrêtés par la police judiciaire de Béjaïa la semaine dernière, a-t-on appris auprès de la cellule de communication de la Sûreté de wilaya.

Le dernier acte criminel du gang en question a ciblé, le 12 avril passé, une bijouterie située au quartier Laâziv Oumaâmar, de la ville de Béjaïa. Le groupe de braqueurs spécialisé dans le vol qualifié à l'aide d'armes à feu a été appréhendé au lendemain de l'attaque de la bijouterie du quartier Laâziv Oumaâmar en possession de 3 pistolets de différents calibres, dont un Smith et Wisson de calibre 7,65 mm, un Beretta 9 millimètres et un autre pistolet de calibre 16 millimètres modifié. Des armes qui ont été utilisées par ces malfrats dans les différentes attaques qu'ils avaient commises par le passé.

Le groupe de malfrats, âgés de 20 à 40 ans et originaires d'Ouzellaguen, Béjaïa-Ville et Bouira circulaient à bord de véhicules loués sous de fausses identités. La minutieuse enquête menée par les éléments de la police judiciaire de Béjaïa a débouché sur l'arrestation de l'ensemble des membres du gang, au nombre de 17 individus qui ont semé la terreur au sein de la population d'Ouzellaguen ces dernières années, selon la police. Les 17 membres du gang des braqueurs de bijouteries ont été présentés jeudi dernier devant le parquet de Béjaïa qui les a placés sous mandat de dépôt sous les chefs d'inculpation «association de malfaiteurs, vol qualifié à l'aide d'armes à feu, tentative d'homicide avec préméditation, menace avec arme à feu, complicité et recel, fabrication et commercialisation d'armes à feu, recel d'objets volés et non-dénonciation de crime».

A. K.

ACCIDENT DE LA ROUTE À NAAMA

1 mort et 24 blessés

Un autocar desservant Alger-Béchar (via Tiaret-El-Bayadh-Aïn Séfra), des Etablissements Boucheneb, a, après un long dérapage, fini sa course en effectuant plusieurs tonneaux avant de s'immobiliser les roues en l'air. Bilan : 1 mort (un jeune de 24 ans répondant aux initiales M. S., originaire de Laghouat), et 24 blessés évacués par les éléments de la Protection civile vers les UMC de l'hôpital d'Aïn-Séfra, dont certains grièvement atteints.

Cet «enième» grave accident d'autocars s'est produit tôt ce jeudi 19 avril, au lieudit Régimat RN47 entre Tiout et Asla. Un des passagers blessés n'écarte pas une défaillance mécanique, car dit-il, l'autocar était trop secoué à chaque ralentisseur, cassis ou autre obstacle, ce qui rendait impossible sa maîtrise. Une enquête a été aussitôt ouverte pour déterminer les circonstances exactes de ce drame.

B. Henine

TLEMCEN

Saisie de 2 quintaux de kif

Encore une grosse prise, cette fois-ci c'est une patrouille des douanes qui a pu localiser sur le tronçon routier Souani-Maghnia un véhicule qui roulait en pleine nuit sur cette bande frontalière. Pris en chasse par les éléments des douanes, le conducteur de la fourgonnette immatriculée à l'étranger, abandonna le véhicule et prit la fuite. A l'intérieur de la fourgonnette, il n'y avait pas moins de 200 kg de kif traité. Cette quantité de drogue était destinée sans doute à l'exportation eu égard à la qualité de l'emballage et la direction qu'empruntait le convoyeur : le port de Ghazaouet.

Au cours de ces derniers mois, les différents services ont procédé à une saisie record de kif. Des quantités énormes de carburant traversent quotidiennement les frontières et l'entrée de la drogue se fait par tonnes par ces mêmes frontières… fermées.

M. Zenasni

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ALLO OTA

50% de bonus pour tout achat d'une nouvelle ligne Allo

Comme d'habitude, Allo OTA gratifie le marché de la téléphonie mobile avec les meilleures surprises ! Ainsi, pour cette fois-ci, Allo OTA offre 50% de bonus pour tout achat d'une nouvelle ligne Allo.

Cerise sur le gâteau, le crédit Bonus sera offert dès le premier rechargement à partir de 100 DA et sera consommé en priorité. Le crédit Bonus est valable 15 jours et utilisable en appels vers tous les réseaux nationaux fixe et mobile, à raison de 10DA/min.

Dépêchez-vous d'acheter une nouvelle ligne: la promotion est valable du 19/04 au 09/05/2012.